

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website : www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
25-29 JANVIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

EX.CL/374 (XII) - a

RAPPORT DU DEUXIEME FORUM DES AFFAIRES UE-AFRIQUE

21-22 JUIN 2007

ACCRA (GHANA)

I. Introduction

1. Le deuxième Forum des affaires UE Afrique organisé conjointement par la Commission de l'UA et la Commission européenne et s'inscrivant dans le cadre des activités préparatoires du Sommet du Secteur privé, s'est tenu les 21 et 22 juin 2007, à Accra au Ghana. Il a été coprésidé par M. Richard Morgan de Unilever et par Mme Browyn Wilkinson de BHP Billiton d'Afrique du Sud. Ont participé au Forum environ 130 représentants d'entreprises et d'organisations régionales d'Afrique et d'Europe, ainsi que des organisations internationales.
2. Le Forum avait trois objectifs :
 - *Influer sur les améliorations du climat des affaires et des investissements en Afrique* par l'amélioration de la gouvernance, du renforcement des capacités et de l'harmonisation des politiques afin de rendre les affaires et les investissements en Afrique plus faciles et plus attrayants.
 - *Permettre au secteur privé de s'exprimer* à travers un cadre de dialogue direct avec la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne, et indirect avec les gouvernements africains et les organisations régionales avec lesquels les deux Commissions entretiennent un dialogue permanent ; et
 - *Faire de l'Afrique un pôle d'attraction pour le secteur privé européen* en donnant une image plus précise et plus positive du continent comme lieu propice aux affaires et à l'investissement.

II. Cérémonie d'ouverture

3. A l'ouverture du forum, des interventions ont été faites par Dr Maxwell M. Mkwezalamba, Commissaire aux Affaires économiques de l'Union africaine, M. Luis Riera Figueras, Directeur de la Politique de développement à la Commission européenne, Mme Jana Orłowski, Chargée d'Affaires de la République d'Allemagne au Ghana, qui représentait la présidence de l'UE. S.E. M. Alan Kyeremateng, Ministre du commerce, de l'industrie, du développement du Secteur privé et de l'Initiative Spéciale du Président du Ghana, a prononcé le discours de bienvenue au nom du pays hôte et de la Présidence de l'UA et a officiellement ouvert le Deuxième Forum des affaires UE Afrique.
4. Son Excellence le Ministre du commerce de l'industrie, du développement du Secteur privé et de l'Initiative spéciale du Président du Ghana, M. Alan Kyeremateng, a salué la création du Forum des affaires UE-Afrique comme catalyseur pour l'amélioration de la coopération et du dialogue, et des relations Union européenne-Afrique ainsi que pour le développement économique. Le Ministre a estimé que d'immenses opportunités ont été créées aussi bien pour

le secteur privé que pour les décideurs de part et d'autre et qu'il fallait donc maintenir cette dynamique ainsi créée. Il a rappelé les échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Europe et a fourni des statistiques pour montrer que le système d'échanges préférentiels actuel dans le cadre des Accords de Cotonou ne répond pas aux objectifs souhaités. Il a indiqué que la situation est en partie imputable aux contraintes liées à l'offre et la médiocrité des infrastructures qui empêchent l'Afrique d'être compétitive sur le plan des exportations. Le Ministre a brièvement évoqué les Accords de Partenariat économique en cours de négociation avec l'UE et les problèmes qui pourraient se poser à l'Afrique, tels que la perte de revenus sur les droits à l'importation et le chômage, à moins qu'un mécanisme de garantie approprié ne soit mis en place. Il s'est toutefois félicité des progrès enregistrés dans les négociations des APE depuis le premier Forum. Il a également souligné la nécessité d'entreprendre des réformes économiques en Afrique pour améliorer la performance économique et la compétitivité des produits Africains à l'exportation. Enfin, il a déclaré le Deuxième Forum des affaires UE Afrique, officiellement ouvert.

5. Le Commissaire aux Affaires Economiques de l'UA a souligné le rôle du secteur privé en tant que catalyseur du développement économique dans le monde, et en particulier en Afrique. Il a insisté sur la nécessité d'un dialogue entre les secteurs public et privé, la création d'un environnement propice au développement du secteur privé et à l'accroissement des investissements productifs. Il a estimé que la responsabilisation du secteur privé est essentielle pour que l'Afrique relève les défis de la mondialisation et du nouvel ordre mondial, et qu'il était important de mettre cela dans le cadre des nouvelles relations stratégiques avec les principaux partenaires au développement. Ensuite, il a souligné la nécessité d'efforts concertés pour assurer la mise en œuvre effective des recommandations du Forum. Il a exhorté tous les participants à profiter pleinement des opportunités créées par le Forum dans l'intérêt des deux continents.
6. M. Luis Riera Figueras de la Commission européenne (CE) a exprimé sa satisfaction concernant l'esprit de coopération qui a existé entre la Commission de l'UA (CUA) et la Commission européenne dans l'organisation du Forum. Il a adressé ses remerciements aux membres du secteur privé, notamment aux membres du groupe de travail et des autres organisations telles que la Banque européenne d'Investissement (BEI), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI) qui ont présenté des communications au Forum. Il a indiqué que deux principaux résultats étaient attendus du forum, à savoir, le suivi des recommandations du premier forum et une déclaration contenant des recommandations ciblées et réalisables. Il a exprimé sa satisfaction quant au fait que les documents de travail pour le forum étaient davantage ciblés et orientés vers l'action que ceux du premier Forum. S'agissant des échanges commerciaux, il a préconisé des règles plus prévisibles, transparentes et non discriminatoires en matière d'investissement et de procédures, de droits et de frais de douane; il a estimé que ces éléments sont essentiels pour les échanges commerciaux, le développement et la réduction de la pauvreté.

7. En ce qui concerne l'entrepreneuriat, M. Figueras a exprimé le soutien de la CE aux sociétés pour le développement de la chaîne logistique. S'agissant des infrastructures classiques, il a invité les participants à examiner les maillons manquants de la chaîne entre les pays et les régions afin de proposer des solutions propres à faciliter le commerce et les affaires au-delà des économies nationales; il a réitéré la nécessité d'un entretien correct des biens existants. Enfin, en ce qui concerne les TIC, il a souligné la nécessité pour l'Afrique de disposer d'une connectivité à large bande, de chambres de compensation ainsi que de cadres juridiques stables et de renforcer ses capacités. En conclusion, il a lancé un appel pour le démarrage rapide des activités préparatoires du prochain Forum qui se tiendra en Europe.
8. La chargée d'Affaires de l'Allemagne auprès de la république du Ghana, Mlle Jana Orłowski, a déclaré que l'Afrique a besoin d'un développement économique fort et durable susceptible de générer une croissance diversifiée en faveur des populations pauvres. C'est pourquoi la République d'Allemagne a fait du développement économique de l'Afrique une des priorités des programmes de ses mandats de président de l'UE et du G8. Elle a reconnu le rôle crucial du secteur privé dans la réalisation de ces nobles objectifs, et a estimé que le but du Forum est de parvenir conjointement à des solutions négociées de façon transparente, de donner au secteur privé une voix appropriée, et de créer une plate-forme de dialogue secteur public- secteur privé. Elle a ensuite souligné qu'un environnement sain pour les affaires et les investissements et un secteur financier efficace constituent des préalables à la prospérité du secteur privé. Elle a par ailleurs exprimé l'engagement du G8 à soutenir des initiatives telles que la Facilité pour la promotion du « Climat d'investissement » et l'initiative « les finances au service de l'Afrique ». Elle a souligné la nécessité d'intensifier le commerce africain et a exprimé l'engagement de l'Allemagne à contribuer à la conclusion satisfaisante des négociations des APE.

III. Communications

9. La cérémonie d'ouverture a été suivie de deux communications : la communication de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur les « *Activités relatives au secteur privé en Afrique* » et celle de l'ONUDI sur « *La plate-forme de gouvernance et de suivi des investissements pour l'Afrique* ».
10. Dans sa communication, J. Reversade de la BEI a exposé le mandat général de la BEI dans le cadre des Accords de Cotonou. Il a souligné que le développement du secteur privé est la clé de la réduction de la pauvreté et que la BEI apporte son appui au secteur privé, au secteur financier, à l'investissement étranger direct et aux entreprises publiques commercialement viables. Il a ensuite indiqué différents domaines qui ont reçu des fonds de la BEI et a réaffirmé que la répartition était largement conforme à son mandat d'appuyer le secteur privé. En ce qui concerne les perspectives d'avenir, il a indiqué que le deuxième protocole de financement de la BEI (2008-2013) prévoit au titre de la Facilité pour la promotion du climat d'investissement des fonds supplémentaires d'un montant de 1,1 milliard d'euros de la BEI qui seront prélevés sur le FED ainsi que les 2 milliards d'euros des fonds propres

et une subvention de 400 millions d'euros dont 10% serviront à l'assistance technique.

11. M. Yoshiteru Uramoto, Directeur Général de l'ONUDI, a rappelé le lien historique qui existe entre son organisation et l'UA et l'UE, et leurs efforts conjoints pour renforcer les secteurs des affaires et de l'industrie et pour promouvoir la concurrence. Il a souligné le rôle clé que le secteur privé joue dans la réalisation de la croissance et la création d'emplois et de la richesse, facteurs essentiels de la réduction de la pauvreté. Il a souligné la nécessité pour la Communauté internationale de soutenir les services humanitaires en Afrique et que les Nations Unies estiment qu'un taux de croissance annuelle de 7% est indispensable pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. A la lumière de ces considérations, il a déclaré que les liens de partenariat stratégiques entre l'ONUDI et l'UA et l'UE visent à consolider les bases économiques nationales et à cet égard, des résultats positifs ont été enregistrés. Il a réitéré la disposition de l'ONUDI à appuyer la libéralisation, la promotion et la modernisation du commerce et la promotion de la compétitivité dans le cadre des Accords ACP et des Accords de Partenariat Economique de l'UE. Il a indiqué que l'ONUDI et Microsoft ont convenu de créer une base de données qui servira d'outil d'information aussi bien aux décideurs qu'au secteur privé en matière de prise de décisions. En conclusion, il a déclaré que l'ONUDI s'est engagée à soutenir les initiatives visant à apporter la prospérité à l'Afrique.
12. A la suite de ces communications, trois autres communications ont été faites par l'UA, la Commission européenne et le secteur privé sur le suivi des recommandations du premier Forum. Ces communications ont surtout porté sur les mesures prises par chacune des parties pour mettre en œuvre les recommandations du premier Forum, tenu à Bruxelles en novembre 2006. Ces recommandations s'articulaient autour de trois thèmes : la gouvernance, l'infrastructure, et les Accords de partenariat économique. Les acquis ainsi que les défis et les obstacles concernant chacun des trois domaines ont été évoqués. Il a été fait observer que les recommandations semblaient être d'ordre général et que par conséquent leur mise en œuvre était plutôt difficile à garantir. Les participants ont bien accueilli les rapports sur le suivi.

IV. Groupes de travail

13. Les participants ont été repartis en quatre groupes de travail distincts. Chaque groupe a examiné un des thèmes suivants :
 - Entreprenariat
 - Interconnectivité (TIC)
 - Interconnectivité (Infrastructure)
 - Questions relatives au commerce
14. A l'issue d'intenses discussions, chaque groupe de travail a formulé un certain nombre de recommandations accompagnées de la déclaration suivante :

« Le Forum des affaires UE-Afrique, tenu à Accra, au Ghana en juin 2007 renforce l'engagement du secteur privé à travailler en collaboration avec l'Union africaine et l'Union européenne et les différents gouvernements en vue de renforcer davantage le développement économique de l'Afrique.

Le Forum recommande les actions spécifiques ci-jointes pour permettre la réalisation de cet objectif dans les domaines du commerce, des TIC, des infrastructures et de l'entrepreneuriat, au profit de toutes les couches de la société, y compris les femmes.

Nous sommes convaincus que les affaires ont une contribution précieuse à apporter dans un vaste éventail de domaine et nous espérons que le partenariat sera concret et durable ».

15. Les **recommandations** des différents groupes de travail sont les suivantes:

A. Commerce

Objectifs généraux :

Encourager l'intégration du marché régional africain (commerce intra et interrégional)

Principales recommandations

- i. Les quatre régions africaines concernées par les APE doivent consolider leurs marchés régionaux pour créer davantage d'opportunités en matière de commerce et d'investissement grâce à l'amélioration de la gouvernance liée au commerce.

Responsabilité du secteur public :

- Accepter, élaborer et appliquer les lois, les réglementations et les protocoles, en particulier, établir des procédures et réglementations transparentes; définir des règles et des critères en matière de transit ainsi que des amendes pour les pays qui causent des problèmes de transit; harmoniser les procédures commerciales; faciliter la coopération douanière régionale; éliminer ou réduire les droits et frais; permettre un recours judiciaire pour faire appel des décisions douanières; créer des guichets administratifs uniques pour les formalités à remplir et les documents à fournir; simplifier les procédures de dédouanement des marchandises. Une coordination étroite avec les négociations et les règles de l'OMC est essentielle.
- Développer les capacités des acteurs en application des lois dans la chaîne commerciale et fournir des informations sur le commerce transfrontalier aux points d'entrée et aux postes frontières.
- Mettre en place des systèmes de type SOLVIT ou des plates-formes de fonctionnalité similaire pour faciliter le commerce intra et interrégional.

- L'organisation et les capacités du secteur privé africain aux niveaux régional et continental doivent être renforcées pour un meilleur plaidoyer, une meilleure représentation et le renforcement des capacités des entreprises.

Responsabilité du secteur privé:

- Les communautés régionales et les gouvernements nationaux doivent réduire de 50% en moyenne les retards accusés au niveau des frontières. Il revient au secteur privé de suivre de près l'évolution de la situation, et à l'Union africaine d'apporter son soutien.
 - Les gouvernements nationaux doivent établir des programmes de formation pour les agents des douanes et les agents de police et mener des programmes de sensibilisation du grand public. Il incombe au secteur privé d'assurer le suivi.
 - Les Communautés régionales doivent entreprendre des études de faisabilité avec l'appui de l'UA et en consultation avec le secteur privé.
 - Les groupes d'entreprises africaines doivent créer des plates-formes régionales.
- ii. Avec les APE, œuvrer à la libéralisation effective des biens et services avec l'appui des entreprises en vue de parvenir à une libéralisation asymétrique du commerce entre l'UE et l'Afrique.

Responsabilité du secteur public:

- L'UE et les Communautés régionales devraient conclure d'urgence les APE selon des conditions qui garantissent la contribution de la libéralisation au développement. A cette fin, la libéralisation devrait se faire progressivement sur une période de quinze ans. Les produits essentiels nécessaires à l'industrialisation de même que les produits qui renforcent la compétitivité des industries africaines devraient être libéralisés dès l'entrée en vigueur des APE. Les produits sensibles devraient être libéralisés dans un délai de quinze ans au maximum. Des mécanismes de garantie peuvent être intégrés dans les APE afin de donner aux Parties le choix de prendre temporairement des mesures face à des augmentations subites des importations menaçant les producteurs locaux.
- L'UE et les communautés régionales devraient intégrer des règles d'origine claires et réalisables susceptibles de faciliter le commerce et l'investissement.
- Dans le cadre de l'aide au commerce, apporter un soutien aux exportateurs africains pour leur permettre de se conformer aux règles/normes SPS et OTC (y compris les infrastructures telles que les laboratoires, les centres de conditionnement, etc.) et créer et développer des infrastructures liées au commerce.

- Organiser le secteur privé en Afrique afin d'identifier les barrières non tarifaires spécifiques (BNT), collecter les informations et assurer l'efficacité des politiques fiscales et des programmes de facilitation du commerce.

Responsabilité du secteur privé:

- Les négociateurs africains devraient collaborer étroitement avec les entreprises africaines, et les entreprises africaines devraient faire des propositions concrètes pour identifier les priorités et les secteurs sensibles.
 - Les bailleurs de fonds, les communautés régionales et les autorités nationales devraient évaluer les besoins, avec l'implication du secteur privé.
 - Créer ou consolider les réseaux d'entreprises dans chaque région.
- iii. Créer les conditions nécessaires pour accroître les investissements qui génèrent une valeur ajoutée locale en Afrique grâce à l'harmonisation des cadres réglementaires et législatifs et à une meilleure gouvernance.

Responsabilité du secteur public:

- L'UE et les communautés régionales devraient s'assurer que les règles des APE régissant les investissements comprennent le droit d'établissement, le traitement national, la non discrimination et traiter des mesures d'incitation/d'inhibition des investissements et intégrer le règlement bilatéral des différends.
- Les régions africaines devraient établir des réglementations propices à la concurrence dans le marché des services dans les secteurs prioritaires de développement.
- Les Etats africains devraient mettre en place ou renforcer les capacités des agences de promotion des investissements pour aider les investisseurs à satisfaire aux exigences administratives.

Responsabilité du secteur privé:

- Les communautés régionales devraient identifier, en collaboration avec l'UA, des secteurs stratégiques prioritaires en consultation avec le secteur privé.
- Les gouvernements nationaux devraient examiner la situation actuelle en étroite collaboration avec le secteur privé et avec l'appui de l'UA.

B. Interconnectivité des TIC

Objectifs généraux :

Marchés TIC libres et compétitifs; combler la rupture numérique, Les TIC comme moteur de croissance et de compétitivité socioéconomique; accent sur les projets

locaux, holistiques réalisables à l'échelle régionale; accroître le rythme et la flexibilité des TIC et développement.

Principales recommandations

i. Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités institutionnelles en matière des TIC.

Responsabilité du secteur public :

- L'UA devrait identifier un réseau de formation et d'éducation (PPP);
- L'UE et les bailleurs de fonds internationaux devraient financer davantage la formation et l'éducation;
- Créer un observatoire pour le développement des TIC en vue de l'établissement des indicateurs de l'évaluation des progrès, et du partage des meilleures pratiques (PPP).

Responsabilité du secteur privé:

- Fournir le contenu et les ressources nécessaires à la formation (PPP);
- Fournir des données et apporter des contributions à l'observatoire;
- Coprésider la création d'un comité de pilotage et d'une équipe de programme

ii. Programme d'Accès aux zones rurales

Responsabilité du secteur public:

- Les pays devraient renforcer les institutions de micro-crédit et mobiliser l'appui financier des donateurs;
- Lien avec le cadre réglementaire local ;
- L'UE et les bailleurs de fonds internationaux devraient financer les projets pilotes (PPP)

Responsabilité du secteur privé:

- Sélectionner les pays pilotes;
- Impliquer les opérateurs locaux;
- Formation en Modèle de Franchise en commerce;
- Les industries devraient cofinancer les projets pilotes (PPP);

- Coprésider la création d'un comité de pilotage et d'une équipe de programme.
- iii. Sensibiliser les décideurs sur les TIC et assurer l'allocation de fonds supplémentaires aux TIC

Responsabilité du secteur public:

- L'UE et l'UA devraient mettre en place un programme de sensibilisation sur les TIC et les possibilités de financement (série de séminaires, manifestations/spectacles itinérants/ateliers);
- Organiser des conférences régionales sur les thèmes des TIC (PPP) en collaboration avec l'UE, l'UA et le PNUD.

Responsabilité du secteur privé:

- Fournir le contenu et les ressources pour la campagne;
- Des conférences régionales sur les thèmes des TIC (PPP);
- Coprésider la mise en place d'un comité de pilotage et d'une équipe de programme

iv. Lancement du projet des e-écoles du NEPAD

Responsabilité du secteur public:

- Appropriation par l'Union africaine;
- Motivation du secteur privé avec un plan régional durable de l'UA;
- Pilotage par l'UA des décisions de financement par l'UE et les bailleurs de fonds internationaux;
- Harmonisation de la concession des licences pour les fréquences radio à travers l'Afrique.

Responsabilité du secteur privé:

- Continuer à investir dans les capacités techniques;
- Encourager la définition de normes ouvertes;
- Impliquer les partenaires locaux;
- Coprésider la création d'un comité de pilotage et d'une équipe de programme.

C. Interconnectivité des infrastructures

Objectifs généraux

Identification des projets prioritaires des structures de financement appropriées; Partenariat en matière d'infrastructure entre les secteurs privés européen et africain; la viabilité du projet à long terme; Etablissement de liens entre le Forum des affaires et les organisations existantes (par ex. UA, NEPAD, ICA, etc.)

Principales recommandations

i. identification des projets prioritaires d'infrastructures en fonction de leur impact sur l'intégration régionale et le développement pour le continent ('Réseaux transafricains')

Responsabilité du secteur public:

- Les pays partenaires doivent identifier des projets d'importance capitale pour l'intégration régionale et le développement; les bailleurs de fonds internationaux peuvent jouer un rôle de « catalyseur » dans l'identification des projets régionaux/transfrontaliers prioritaires.

Responsabilité du secteur privé:

- Le secteur privé doit exprimer son avis à travers un processus de consultation formel.

ii. Définir des mécanismes de financement appropriés en fonction de la viabilité commerciale du projet et de sa capacité à attirer le financement privé.

Responsabilité du secteur public:

- Les pays partenaires et les bailleurs de fonds internationaux ont admis le concept du Partenariat public-privé (PPP) comme outil pour la modernisation des infrastructures et pour la mise en place du cadre nécessaire;
- Les préoccupations légitimes des acteurs doivent être prises en compte;
- Les Etats africains doivent introduire une législation appropriée pour le PPP, par exemple permettre aux caisses de retraite d'investir dans les infrastructures.

Responsabilité du secteur privé:

- Le secteur privé doit adapter l'expérience acquise dans les projets PPP sur le plan mondial, aux réalités sur le continent africain, étant donné qu'il n'existe pas d'approche uniforme;

- Le secteur privé doit identifier des projets intéressants en termes de PPP en Afrique

iii. Mieux, que par le passé, faire participer le secteur privé national au cycle du projet ; accroître « le contenu local » selon les spécificités du projet.

Responsabilité du secteur public :

- Faciliter l'accès aux entrepreneurs privés Africains aux facilités de crédit et autres ressources afin qu'ils puissent fonctionner effectivement et développer leurs capacités opérationnelles;
- Les pays partenaires et les bailleurs de fonds internationaux doivent assurer la cohérence entre les objectifs de leur politique de développement (Appropriation, CSR, normes internationales, etc.) et le processus de passation des marchés.

Responsabilité du secteur privé:

- Créer des joint-venture ou autres formes de partenariats entre les fournisseurs d'infrastructures européens et africains;
- Transfert du savoir-faire aux entreprises africaines;
- Faire participer les fournisseurs locaux dans la chaîne logistique;
- Employer un maximum de main-d'œuvre locale

iv. Assurer la viabilité du projet dans le long terme en y intégrant la phase d'exploitation et d'entretien dans le projet.

Responsabilité du secteur public:

- Les pays partenaires et les bailleurs de fonds internationaux doivent adopter des méthodes de passation de marchés et de procédures de sélection novatrices.

Responsabilité du secteur privé:

- Le secteur privé doit transférer l'expérience qu'il a acquise dans de tels projets aux pays partenaires, à la Commission et aux banques de développement bilatéral

D. Entreprenariat

Objectifs généraux :

Des programmes efficaces favorisant l'entreprenariat sont essentiels pour le développement de l'Afrique et de l'UE.

Principales recommandations

i. Créer un réseau de guichets uniques susceptibles de contribution à la création d'entreprises.

Responsabilité du secteur public:

- Les pays africains doivent financer la création de ce réseau.
- La Commission Européenne doit assurer que la création de guichet unique bénéficiera d'un appui financier à travers les programmes de financement.
- La Commission de l'UE doit organiser des voyages d'études pour le personnel de la Commission de l'UA pour qu'il voie le fonctionnement des guichets uniques existant à l'UE.

Responsabilité du secteur privé:

- Appuyer les réseaux pour qu'ils gèrent/exploitent le réseau de guichets uniques, en assurant l'intégration des entrepreneurs débutants dans les réseaux d'entreprise existants.

ii. Mettre en place des programmes nationaux favorisant les regroupements

Responsabilité du secteur public:

- Les Etats Africains doivent élaborer et publier des programmes nationaux quinquennaux d'appui aux regroupements. De tels programmes doivent avoir des objectifs clairs en termes de nombre de regroupements, d'entreprises et de secteurs à appuyer, et des mesures incitatives fiscales (et autres) proposées aux sociétés s'installant en groupes, et traiter également des questions relatives à la propriété de biens au sein des regroupements. La Commission Européenne doit veiller à ce que la création des groupes puisse bénéficier d'un appui financier à travers les programmes de financement.
- La Commission Européenne doit organiser des voyages d'études au profit du personnel de la Commission de l'UA.
- La Commission de l'UA doit développer un 'modèle' de programme de regroupement à adapter et à personnaliser selon les Etats.
- La Commission de l'UA doit chercher et produire 'une fiche de résultats' annuels des regroupements sur la mise en œuvre des programmes.

Responsabilité du secteur privé :

- Les NC doivent développer leurs propres politiques de 'regroupement' avec les fournisseurs, et autres PME dans la chaîne de valeur : suivi, encadrement, formation, contrôle de qualité ;
- Appuyer les réseaux dans la gestion des regroupements;
- Les réseaux bénéficiant de l'appui des entreprises doivent rédiger un modèle de Protocole d'accord pour utilisation entre les MNC et les PME en groupe.

iii. Banque d'entreprise

Responsabilité du secteur public:

- La BEI doit insister sur l'allocation de financement exprimée en pourcentage et consacrée aux prêts pour la création d'entreprises ;
- La BEI doit également insister sur plus de transparence sur l'origine de ses fonds;
- La Commission de l'UA doit examiner la faisabilité de la création d'une 'banque pour PME'.

Responsabilité du secteur privé:

- Le secteur privé (banques basées en Afrique) doit définir des critères et méthodologies d'évaluation des risques pour les jeunes entreprises/PME;
- Les banques doivent renforcer la formation du personnel afin qu'il comprenne mieux les besoins des PME

iv. Entreprenariat dans le domaine de l'éducation.

Responsabilité du secteur public:

- Les Etats Africains doivent se concerter, développer et publier des programmes à long terme (10 ans ?) en faveur de l'esprit d'entreprise dans le domaine de l'éducation. De tels programmes doivent commencer dès l'école primaire; avoir des objectifs quinquennaux et décennaux; impliquer clairement le secteur privé et les responsables de l'éducation dans la conception et l'exécution; permettre la mise au point d'une gamme d'outils/de méthodes (aussi bien pour les lettrés que pour les illettrés); mettre l'accent sur le développement des compétences en TI.
- La Commission de l'UA doit encourager le processus de concertation avec les pays pour préparer des programmes, élaborer un ensemble d'objectifs, publier ensuite une fiche de résultats en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes.

Responsabilité du secteur privé:

- Les secteurs privé – et de l'éducation - doivent jouer des rôles significatifs pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes nationaux.
- Le secteur du MNC, en particulier, doit créer/soutenir les écoles de formation technique; élaborer des programmes de formation professionnelle; et intégrer la formation en entrepreneuriat dans les programmes de formation professionnelle

V. La bureaucratie

Responsabilité du secteur public:

- Les Etats Africains doivent convenir d'un délai maximum d'une semaine pour les procédures de création d'une entreprise.
- La Commission de l'UA doit 'recenser' les procédures actuellement en vigueur dans tous les Etats.

Responsabilité du secteur privé:

- Le secteur privé doit arrêter les termes du code.

vi. Marchés publics - paiement

Responsabilité du secteur public:

- Les Etats Africains doivent convenir, notamment, d'un code de conduite concernant les paiements par le secteur public (à tous les niveaux) : établir les conditions de paiement; convenir des pénalités en cas de retard de paiement ; assurer la modification des contrats pour inclure des dispositions sur les pénalités (amendes) en cas de retard de paiement.

IV. Cérémonie de clôture

16. Lors de la cérémonie de clôture des discours, ont été prononcés par Dr Maxwell M. Mkwezalamba, Commissaire aux Affaires Economiques de l'UA et M. Louis Michel, Commissaire au développement et à l'aide humanitaire de la CE.
17. Dr. Mkwezalamba a réitéré la nécessité d'un mécanisme de suivi efficace du Forum, étant donné que chacun des quatre thèmes traités par le Forum revêt une importance primordiale pour le programme de développement de l'Afrique. Il a déclaré que l'entrepreneuriat est crucial pour la réussite du continent dans la lutte contre la pauvreté. Par la revalorisation des compétences en entrepreneuriat, l'Afrique pourrait exploiter les potentiels productifs de ses

populations et garantir des économies nationales fortes. S'agissant de l'interconnectivité des TIC, il a souligné que la fracture numérique continue d'entraver le développement du continent. Il a également souligné l'importance des informations de qualité et leur impact sur le processus de prise de décisions, l'efficacité des entreprises, l'innovation et la compétitivité. En ce qui concerne les infrastructures classiques, il a attiré l'attention du Forum sur le mauvais état actuel des infrastructures en Afrique. Il a indiqué que cette situation a un impact négatif sur les entreprises et réduit la compétitivité du continent. A titre d'exemple, il a cité l'impact négatif des coûts élevés des transports tant sur les pays exportateurs que sur les pays importateurs, en particulier dans le cadre du commerce intra africain, et l'effet dissuasif des coûts élevés de l'énergie pour les investisseurs désireux d'investir en Afrique. Il a invité le secteur privé à explorer les possibilités du partenariat public-privé afin de réduire les difficultés que rencontrent les entreprises en matière d'infrastructure.

18. Dans le domaine du commerce, il a reconnu les progrès enregistrés jusqu'ici dans les négociations des APE mais a déclaré que des décisions plus difficiles seront à prendre dans les mois à venir. Il a souligné que de grandes opportunités existent entre l'Europe et l'Afrique dans le domaine du commerce et a lancé un appel fort à la poursuite du dialogue en cours afin d'aboutir à des résultats positifs. Enfin, il a informé les participants que la Commission de l'UA a entrepris un certain nombre d'initiatives telles que l'étude sur le microcrédit, l'étude sur les investissements et l'harmonisation du droit commercial sur le continent. Il les a également informés des progrès réalisés dans la mise en place des trois institutions financières.
19. M. Louis Michel s'est félicité des recommandations du Forum. Il a indiqué que la politique de développement de l'UE met l'accord sur le rôle clé du climat des affaires et des infrastructures adéquates. Il a souligné que la promotion de la gouvernance ne doit pas se limiter à la lutte contre la corruption mais doit s'étendre à la justice, à la mise en place d'une institution législative solide, d'un cadre institutionnel et macroéconomique qui soutienne les initiatives privées. Il a indiqué que le 10^{ème} FED consacra 20% de son enveloppe aux questions de gouvernance. Il a, par ailleurs, souligné l'importance des infrastructures pour l'Afrique et a annoncé la création, à cet effet, d'un fonds de 90 millions d'euros. Concernant l'entreprenariat, il a appuyé la prise en compte de la dimension genre. Quant au financement des PME ; il a estimé que la Banque européenne d'investissement (BEI) est compétente pour s'en occuper. Il a également exprimé sa satisfaction quant aux recommandations faites dans le domaine des TIC et a souligné la disposition de l'UE à soutenir les développements dans ce domaine. Enfin, il a exprimé son mécontentement vis-à-vis du comportement moralement contestable de certains investisseurs étrangers, en particulier la Chine. Il a alors souligné la nécessité impérieuse d'une concurrence équilibrée et du respect de l'éthique.
20. A l'issue des travaux du Forum, une conférence de presse a été organisée, avec la participation de Dr Maxwell M. Mkwezalamba de la Commission de l'UA, de M. Louis Michel de la Commission Européenne et des deux

coprésidents, M. Richard Morgan de Unilever et de Mme Browyn Wilkinson de BHP Billiton South Africa.

DECLARATION FINALE

Deuxième Forum des affaires UE-Afrique : 21- 22 juin 2007, Accra (Ghana)

Le Forum des affaires UE-Afrique, tenu à Accra (Ghana), en juin 2007 réaffirme l'engagement du secteur privé à travailler en collaboration avec l'Union africaine et l'Union européenne et les différents gouvernements nationaux en vue du renforcement du développement économique de l'Afrique.

Le Forum recommande les actions spécifiques ci-jointes pour permettre la réalisation de cet objectif dans les domaines du commerce, des TIC, des infrastructures et de l'entreprenariat, dans l'intérêt de toutes les couches de la société, y compris les femmes.

Nous sommes convaincus que les affaires ont une précieuse contribution à apporter et nous espérons que le partenariat sera concret et durable.

	<p>dans la chaîne commerciale et fournir des informations sur le commerce transfrontalier aux points d'entrée et aux postes frontières.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des systèmes de type SOLVIT ou des plate-formes de fonctionnalité similaire pour faciliter le commerce intra- et inter- régional. <p>L'organisation et les capacités du secteur privé africain aux niveaux régional et continental doivent être renforcées pour un meilleur plaidoyer, une meilleure représentation et un meilleur développement de la capacité des affaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements nationaux doivent établir des programmes de formation pour les douaniers et les policiers et lancer des programmes de sensibilisation du public. Au secteur privé d'en faire le suivi. • Les Communautés régionales doivent entreprendre des études de faisabilité avec l'appui de l'UA et en consultation avec le secteur privé. • Aux groupes d'entreprises africaines de créer des plate-formes régionales. 		<p>Mi-2008</p> <p>Mi-2008</p>
<p>Avec les APE, œuvrer dans le sens d'une libéralisation effective des biens et services avec l'appui des entreprises pour une libéralisation asymétrique du commerce entre l'UE et l'Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Urgemment conclure des APE selon des conditions qui garantissent que la libéralisation contribue au développement. Afin d'assurer cela, la libéralisation doit s'installer progressivement sur une période de quinze ans. Les produits essentiels nécessaires à l'industrialisation 	<p>L'UE et communautés régionales</p> <p>Les négociateurs africains doivent collaborer étroitement avec les entreprises africaines, et les entreprises africaines doivent faire des</p>		<p>Décembre 2007</p> <p>Septembre 2007</p>

	<p>de même que les produits qui renforcent la compétitivité des industries africaines doivent être libéralisés dès l'entrée en vigueur des APE. Les produits sensibles doivent être libéralisés dans un délai allant jusqu'à quinze ans. Des mécanismes de garantie peuvent être intégrés dans les APE afin de donner aux Parties le choix de traiter temporairement des augmentations subites des importations qui menacent les producteurs locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incorporer des règles d'origine claires et réalisables qui facilitent le commerce et l'investissement. • Avec l'aide au commerce, soutenir les exportateurs africains pour qu'ils respectent les réglementations/normes MSP et OTC (y compris les infrastructures tels que les laboratoires et les centres de conditionnement, etc.) et développer des infrastructures liées au commerce. • Organiser le secteur privé en Afrique afin qu'il identifie les barrières non tarifaires spécifiques (BNT), collecte les informations et assure l'efficacité 	<p>propositions concrètes pour identifier les priorités et les secteurs sensibles.</p> <p>UE et communautés régionales</p> <p>Les bailleurs de fonds, les communautés régionales et les autorités nationales doivent évaluer les besoins en y impliquant le secteur privé.</p> <p>Créer ou consolider les réseaux d'entreprises dans chaque région.</p>		<p>Septembre 2007</p> <p>Décembre 2007</p> <p>programmation du 10^{ème} FED</p> <p>Mi-2008</p>
--	--	---	--	--

	des politiques fiscales et des programmes de facilitation du commerce.			
<p>Créer les conditions pour accroître les investissements qui génèrent une valeur ajoutée locale en Afrique par l'harmonisation des cadres réglementaires et législatifs et une meilleure gouvernance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles des EPA pour l'investissement doivent inclure le droit d'établissement, le traitement national, la non-discrimination et aborder les questions des motivations/démotivations à l'investissement et inclure des dispositions pour le règlement bilatéral des différends. - Les régions d'Afrique doivent établir des règles compétitives de service de marché dans les secteurs prioritaires de développement. - Les Etats africains doivent mettre en place ou renforcer les capacités des agences de promotion des investissements pour aider les investisseurs à satisfaire aux exigences administratives. 	<p>UE et communautés régionales</p> <p>Les communautés régionales doivent identifier, en collaboration avec l'UA, des secteurs stratégiques prioritaires en consultation avec le secteur privé.</p> <p>Les gouvernements nationaux doivent examiner la situation actuelle en étroite collaboration avec le secteur privé et avec l'appui de l'UA.</p>		<p>Décembre 2007</p> <p>Mi-2008</p> <p>Mi-2008</p>

2^{ème} Forum des affaires UE-Afrique : 21-22 juin 2007, Accra, Ghana

GROUPE DE TRAVAIL : Interconnectivité des TIC

Objectifs généraux	Marchés TIC libres et compétitifs			
	Comblent la rupture numérique, Les TIC comme moteur de croissance et de compétitivité socioéconomique			
	Mettre l'accent sur les projets locaux, holistiques réalisables à l'échelle régionale			
	Accroître le rythme et la flexibilité des TIC et développement.			
RECOMMANDATION	RESPONSABILITE DU SECTEUR PUBLIC	RESPONSABILITE DU SECTEUR PRIVE	INDICATEUR D'ETAT	DELAI
Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités institutionnelles en matière des TIC	<ol style="list-style-type: none"> 1) L'UA doit identifier un réseau de formation et d'éducation (PPP); 2) L'UE et les bailleurs de fonds internationaux doivent financer davantage la formation et l'éducation; 3) Créer un observatoire pour le développement des TIC afin d'établir les indicateurs, l'état d'avancement et le partage des meilleures pratiques (PPP). 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Fournir le contenu et les ressources nécessaires à la formation (PPP); 2) Fournir des données et des matières à l'observatoire; 3) Coprésider la création d'un comité de pilotage et d'une équipe de programme. 	300 formateurs formés, Création d'un observatoire	1 an

<p>Programme d'Accès aux zones rurales</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le pays doit renforcer les institutions de microfinance et financer avec les bailleurs; 2) Liaison avec le cadre réglementaire local; 3) L'UE et les bailleurs de fonds internationaux doivent financer les projets pilotes (PPP) 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Sélectionner les pays pilotes; 2) Engager les opérateurs locaux; 3) Formation en Modèle de Franchise d'Entreprise; 4) Les industries doivent cofinancer les projets pilotes (PPP); 5) Coprésider la création d'un comité de pilotage et d'une équipe de programme. 	<p>Nombre d'emplois créés avec des franchises pilotes autonomes. Augmenter le nombre de personnes en zone rurale bénéficiant d'un accès.</p>	<p>1 an</p>
<p>Sensibiliser les décideurs sur les TIC et assurer l'allocation de fonds supplémentaires aux TIC</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) L'UE et l'UA doivent mettre en place un programme de sensibilisation sur les TIC et des possibilités de financement (série de séminaires, manifestations/spectacles itinérants/ateliers); 2) Organiser des conférences régionales sur les thèmes des TIC (PPP) en collaboration avec UE/UA/PNUD 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Fournir le contenu et les ressources pour la campagne; 2) Des conférences régionales sur les thèmes des TIC (PPP); 3) Coprésider la mise en place d'un comité de pilotage et d'une équipe de programme 	<p>Deux conférences régionales sur les TIC avec la participation des principaux membres du gouvernement</p>	<p>1 an</p>

<p>Lancement du projet des e-écoles du NEPAD</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Appropriation par l'Union africaine; 2) Motivation du secteur privé avec un plan régional durable de l'UA; 3) Pilotage par l'UA des décisions de financement par l'UE et les bailleurs de fonds internationaux; 4) Harmonisation de la concession des licences pour les fréquences radio à travers l'Afrique 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Appropriation par l'Union africaine; 2) Motivation du secteur privé avec un plan régional durable de l'UA; 3) Pilotage par l'UA des décisions de financement par l'UE et les bailleurs de fonds internationaux; 4) Harmonisation de la concession des licences pour les fréquences radio à travers l'Afrique 	<p>50 écoles sont actuellement connectées à titre de projet pilote, pour augmenter à 2 000 (1-2 ans) mais l'objectif principal est d'atteindre 50 000 écoles en 5 ans</p>	<p>2-5 ans</p>
---	--	--	---	----------------

Deuxième Forum des affaires UE-Afrique : 21-22 juin 2007, Accra, Ghana				
GROUPE DE TRAVAIL : Interconnectivité – Infrastructure				
Objectifs généraux	Prioriser le projet et évaluer les structures de financement appropriées			
	Prioriser le projet et évaluer les structures de financement appropriées			
	Durabilité du projet pendant le cycle de vie du projet (O&M)			
	Etablir des liens entre le Forum des affaires et les organismes existants (par ex. UA, NEPAD, ICA, etct			
RECOMMANDATION	RESPONSABILITE DU SECTEUR PUBLIC	RESPONSABILITE DU SECTEUR PRIVE	INDICATEUR D'ETAT	DELAI/CONCLUSION
Donner la priorité aux projets d'infrastructures en fonction de leur impact sur l'intégration régionale et le potentiel de développement pour le continent (« Réseaux Transafricains »)	Les pays partenaires doivent identifier les projets très importants pour l'intégration régionale et le potentiel de développement ; les bailleurs de fonds internationaux peuvent servir de « catalyseur » dans l'identification des priorités par rapport aux projets régionaux/transfrontaliers	Le secteur privé doit exprimer son opinion et faire un feedback par une procédure formelle dans le processus de consultation	Intensifier le dialogue Secteurs public et privé sur la priorité des projets	Prévoir un représentant du secteur privé comme observateur au sein du Comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures
Définir des mécanismes de financement appropriés en fonction de la viabilité commerciale du projet et de son potentiel d'attraction de fonds privés	1) les pays partenaires et les bailleurs de fonds internationaux reconnaissent le concept PPP comme outil pour moderniser la livraison des infrastructures et garantir le cadre nécessaire ; 2) les préoccupations légitimes des acteurs doivent être prises en compte ; 3) les Etats africains doivent voter une législation appropriée PPP qui permettraient par exemple d'investir les fonds de retraite dans	1) le secteur privé doit adapter l'expérience capitalisée dans les projets PPP au niveau mondial aux réalités du continent africain ; étant donné qu'il n'y a pas d'approche uniformisée. 2) le secteur privé doit identifier les projets qui seraient	1) Partager les expériences avec les pays et les institutions africains 2) identifier de potentiels projets PPP dans le secteur de « l'infrastructure classique » sur le continent africain et initier des discussions structurées avec d'autres acteurs.	Initier un dialogue structuré sur les PPP entre l'Union africaine, la structure chargée de l'investissement en infrastructures du NEPAD et les fournisseurs européens d'infrastructures

	l'infrastructure	intéressants pour l'Afrique en termes de PPP.		
Impliquer le secteur privé local mieux que par le passé dans le cycle du projet ; augmenter le « contenu local » en fonction des particularités du projet	1) faciliter l'accès au crédit et à d'autres moyens, permettant aux entrepreneurs privés africains de fonctionner de façon effective et de développer leurs compétences opérationnelles ; 2) Les pays partenaires et les bailleurs de fonds internationaux doivent instaurer une cohérence entre les objectifs de leurs politiques de développement (Appropriation, CSR, normes internationales, etc ;) et le processus d'approvisionnement.	Créer des joint-ventures ou d'autres formes de partenariat entre les fournisseurs d'infrastructures européens et africains ; transférer le savoir-faire aux entreprises africaines ; faire participer les fournisseurs locaux à la chaîne d'approvisionnement ; employer un maximum de main-d'œuvre locale.	1) renforcer le dialogue sectoriel et/ou régional entre les entreprises européennes et africaines ; 2) Des règles d'approvisionnement qui favorisent la participation du secteur privé africain, par exemple critères de pré qualification/évaluation	1) Identifier les formes appropriées de partenariats qui permettent une collaboration plus étroite entre les entreprises africaines et européens. 2) Organiser un dialogue sur la politique d'approvisionnement entre le Forum et la Commission.
Garantir la durabilité du projet après le cycle de vie du projet en intégrant la phase d'opération et de maintenance dans le projet.	Les pays partenaires et les bailleurs de fonds internationaux ont besoin de développer des méthodes novatrices d'approvisionnement et des procédures de sélection.	Le secteur privé doit transférer l'expérience qu'elle a acquise à partir de tels projets aux pays partenaires et à la Commissions/banques de développement bilatéral.	1) Préparer une liste de potentiels projets conception-construction-exploitation et fondés basés sur le rendement; 2) Analyse conjointe des projets pilotes qui ont été mis en œuvre.	Utiliser les rencontres du partenariat UE-Afrique pour faire l'examen et le suivi des expériences acquises avec les méthodes novatrices d'approvisionnement

Deuxième Forum des affaires UE-Afrique : 21-22 juin 2007, Accra, Ghana				
GROUPE DE TRAVAIL : Entreprenariat				
Objectifs généraux	Les programmes efficaces qui soutiennent l'entreprenariat sont indispensables tant à l'Afrique qu'à l'UE			
Créer un réseau de centres d'information polyvalente qui soutiennent la création d'entreprises	Les Etats africains financeront la création de ce réseau. La Commission européenne s'assurera que la création des centres d'information polyvalente peut bénéficier d'appuis financiers à travers les programmes de financement. La Commission de l'UE organisera des visites d'études au bénéfice du personnel de la Commission de l'UA en vue de leur faire découvrir le fonctionnement des centres d'information polyvalent existant dans l'UE.	Appuyer les réseaux dans la gestion/le fonctionnement du réseau des centres d'information polyvalente, assurant la participation de jeunes entrepreneurs dans les réseaux d'affaires existants.	Budgets alloués au programme ? Nbre de centres d'information polyvalente créés ? Nbre d'entrepreneurs assistés ? Nbre de femmes entrepreneurs?	Les plans nationaux publiés dans l'intervalle d'une année et mis en œuvre sur 3 ans
Concevoir des programmes nationaux de promotion des groupes	Les Etats africains élaboreront des programmes nationaux quinquennaux d'appui aux groupes. De tels programmes doivent avoir des objectifs clairs en termes de nombre de groupes, d'entreprises et de secteurs à appuyer; les taxes (et autres) motivations offertes aux entreprises s'installant en groupe; ces programmes doivent aussi traiter des questions relatives à la possession des biens au sein des groupes. La Commission européenne s'assurera que la création de groupes peut bénéficier	Les MNC élaboreront leurs propres politiques « de groupe » avec les fournisseurs et d'autres PME de la filière – encadrement, formation, contrôle de qualité. Soutenir les réseaux à gérer les groupes. Les réseaux d'appui aux affaires élaboreront un modèle de	Nbre de programmes nationaux publiés ? Nbre de groupes formés/fondés ? Nbre de groupes créés qui prennent spécialement en compte les besoins des femmes entrepreneurs ? Nbre de protocoles d'accord MNC-PME créés ?	Modèle de la Commission de l'UA prêt d'ici le prochain Sommet des Affaires. Les programmes nationaux publiés dans les 18 mois.

	<p>d'un appui financier à travers les programmes de financement. La Commission de l'UE organisera des visites d'études pour le personnel de l'UA. La Commission de l'UA concevra un « modèle » de programme de groupe qui sera adapté et élaboré sur mesure par les Etats. La Commission de l'UA fera des recherches et produira annuellement une « fiche de résultats » des groupes sur la mise en œuvre des programmes.</p>	<p>protocole d'accord qui sera utilisé entre les MNC et les PME regroupés.</p>		
<p>Opérations bancaires de l'entrepreneuriat</p>	<p>L'EIB insistera sur le % des allocations de financement consacré aux prêts pour la création d'entreprises. L'EIB insistera sur une grande transparence concernant l'origine des fonds EIB. La Commission de l'UA étudiera la faisabilité de la création d'une « banque PME »</p>	<p>Le secteur privé (banques basés en Afrique) définira des critères simplifiés d'analyse de risques et des méthodologies pour les jeunes entreprises/PME. Les banques intensifieront la formation du personnel pour qu'il comprenne mieux les besoins des PME.</p>	<p>Publication d'un code banques/PME/entrepreneur ? Nbre d'employés de banque formés ? % des fonds EIB pour la création?</p>	<p>Code : 1 an. Formation en PME pour le personnel des banques. Chiffres annuels.</p>

<p>Esprit d'entreprise dans l'éducation.</p>	<p>Les Etats africains pour consulter, élaborer et publier des programmes à long terme (10 ans ?) pour soutenir l'esprit d'entreprise dans le domaine de l'éducation. De tels programmes devraient couvrir depuis l'école primaire et au-delà, avoir des objectifs de 5 et 10 ans, clairement faire participer le secteur privé et les autorités chargés de l'éducation dans la conception et le lancement ; permettre un éventail d'outils/de méthodes (pour les instruits et les illettrés); se concentrer sur le développement des connaissances en TI. La Commission de l'UA sera l'instigateur du processus de consultation avec les Etats pour préparer les programmes, développer la palette des objectifs; et par la suite publier la fiche de résultats de la mise en œuvre des programmes.</p>	<p>Le secteur privé et le secteur de l'éducation doivent jouer des rôles importants en aidant à développer et à mettre en œuvre les programmes nationaux. Le secteur MNC, en particulier, doit créer/ appuyer la écoles de formation technique ; élaborer les programmes de formation professionnelle ; et intégrer la formation à l'esprit d'entreprise dans de telles formations professionnelles</p>	<p>Publication des programmes nationaux ?</p>	<p>Consultation de la Commission de l'UA à finir dans un an. Plans à publier dans 3 ans. Réalisé sur 10 ans</p>
<p>Bureaucratie</p>	<p>Les Etats africains doivent convenir d'une semaine maximum pour les procédures de création d'entreprise. La Commission de l'UA doit 'recenser' les procédures actuellement en vigueur dans tous les Etats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur privé doit s'accorder sur les termes du code si nécessaire 	<p>Accord du Sommet de l'UA pour fixer 1 semaine maximum.</p>	<p>Accord dans 1 an. Parvenir à un délai limite d'un 1 semaine dans les 2 ans qui suivent.</p>

<p>Paiement – marchés publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Etats Africains doivent convenir, notamment, d'un code de conduite concernant les paiements par le secteur public (à tous les niveaux) : établir les conditions de paiement; s'accorder sur les pénalités en cas de retard de paiement ; assurer la modification des contrats amendés pour inclure des dispositions portant sur les réclamations de pénalités en cas de retard de paiement. 		<p>Publication d'un Code de conduite</p>	<p>Dans un an</p>
<p>Deux points finaux plus généraux : il existe un besoin important mais non quantifiable pour le renforcement des capacités du secteur privé. Trop de renforcement des capacités concentré au secteur public. Le financement des bailleurs de fonds devrait être dérivé à cette fin. Ensuite le Sommet recommande la création de fora de partenariat économique et social dans toute l'Afrique, d'abord au niveau national puis au niveau régional.</p>				

AFRICAN UNION

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

**CONSEIL EXECUTIF
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
25-29 JANVIER 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

EX.CL/374 (XII) - b

**RAPPORT SUR LE LANCEMENT DU
PARTENARIAT UNION EUROPEENNE-AFRIQUE POUR LES
INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE ET SUR LA TENUE DE
LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DUDIT
PARTENARIAT**

DECEMBRE 2007

I. Introduction

La Commission de l'Union Africaine et la Commission Européenne ont conjointement procédé, les 24 et 25 octobre 2007 au Siège de l'Union Africaine à Addis Abeba, (Ethiopie), au lancement officiel du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures en Afrique et à la tenue de la Première réunion du Comité de Pilotage dudit Partenariat, sous le thème : « Créer et renforcer les services et les réseaux régionaux d'infrastructures en Afrique ».

Le Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures est l'une des pierres angulaires de la coopération, toujours grandissante, entre l'Europe et l'Afrique. Ce partenariat jouera un rôle clé dans la mise en oeuvre de la stratégie conjointe UE-Afrique adoptée au sommet UE-Afrique de Lisbonne des 8 et 9 décembre 2007. L'Union africaine est devenue, pour l'Europe, l'interlocuteur principal. En tant que tel, l'Union Africaine est appelée à jouer un rôle majeur dans la mise en oeuvre, le suivi et le contrôle de la stratégie de l'Union Européenne pour l'Afrique.

Le Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures constitue la réponse au manque d'infrastructures qui pénalise le développement économique de l'Afrique. Il vise à créer les réseaux d'infrastructures qui garantiront l'interconnectivité du continent africain et des ses régions. A cet effet, l'amélioration des infrastructures et des services connexes favorisera une croissance économique durable et des échanges commerciaux régionaux, encouragera l'intégration régionale et enfin contribuera à faire reculer la pauvreté. L'UE aidera l'Afrique à identifier et à combler les chaînons manquants dans les réseaux existants, à harmoniser les politiques de transport, à développer la gestion intégrée de l'eau, à développer les infrastructures énergétiques transfrontalières et régionales et, enfin, à réduire la fracture numérique.

Les programmes du Partenariat seront un mélange d'investissements dans les infrastructures physiques, de développement institutionnel et de renforcement des capacités, en plus d'un soutien aux politiques, à la facilitation et au cadre réglementaire, essentiel pour la mise en opération efficace des infrastructures.

En prélude aux événements de lancement dudit Partenariat, une réunion de concertation de la partie africaine a été organisée le 23 octobre 2007, afin de mieux se préparer aux discussions avec la partie européenne et de ne parler que d'une seule voix. Les principales questions évoquées ont porté entre autres sur:

- les modalités et conditionnalités pour l'obtention des financements dans le cadre de ce Partenariat;
- les procédures appropriées à mettre en place pour limiter les lourdeurs de financement par les instruments actuels de l'UE, sources de la faible consommation des ressources;
- les critères d'éligibilité des projets continentaux et régionaux;
- les règles de fonctionnement du Comité de Pilotage du Partenariat;
- les tâches du Secrétariat du Comité de Pilotage;
- l'accès de la BAD au Fonds Fiduciaire.

II. Lancement du Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures en Afrique: 24 Octobre 2007

II. 1 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été co-présidée par la Commission Européenne et la Commission de l'Union Africaine. Elle a été marquée par le mot introductif du Directeur chargé des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union Africaine, suivi des allocutions prononcées respectivement par le Directeur de la Division NEPAD et Intégration Régionale à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, le Vice-Président de la Banque Africaine de Développement chargé des infrastructures, du secteur privé et de l'intégration régionale, le Directeur Général en charge du Développement et des Relations avec les ACP à la Commission Européenne et par le discours d'ouverture prononcé par Dr Bernard ZOBA, Commissaire chargé des infrastructures et de l'énergie.

Ce lancement a connu la participation de 172 délégués ayant représenté 18 Etats membres de l'UE (31 délégués), 22 Etats membres de l'UA (33 délégués), huit pays ayant des missions diplomatiques à Addis Abeba (11 délégués), la Commission Européenne (15 délégués), la Commission de l'Union Africaine (19 délégués), les Communautés Economiques Régionales et Institutions Spécialisées de l'Union Africaine (16 délégués), la Banque Africaine de Développement (8 délégués), les Institutions bilatérales et internationales de financement (23 délégués) et des consultants et les médias (13 délégués).

II.2 Dérroulement des Travaux

Après l'adoption de l'ordre et du programme de travail, les travaux se sont déroulés en quatre sessions successives à savoir:

- Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures: Interconnectivité et Réseaux
- Plan d'Action UA - NEPAD pour les Infrastructures et Priorités Régionales
- Initiatives de l'UE pour les Infrastructures en Afrique
- Partenariat EU-Afrique pour l'Energie.

a. Partenariat UE-Afrique en Infrastructures: Interconnectivité et Réseaux

Sous ce thème, la Commission Européenne a fait une présentation intitulée : « Créer et entretenir les infrastructures et les réseaux régionaux », axée sur les points suivants:

- les défis infrastructurels, les besoins financiers et le cadre politique;
- le concept inhérent au Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures;
- les ressources financières et les perspectives sectorielles.

Le présentateur a indiqué que ce Partenariat aspire à compléter les programmes nationaux et régionaux d'infrastructures et à appuyer le programme UA-NEPAD en

matière d'infrastructures. Ce Partenariat sera essentiellement mis en oeuvre par les Communautés Economiques Régionales dans le cadre de la stratégie UE-Afrique. Le Partenariat a pour but aussi d'améliorer la coordination entre les partenaires africains et européens et d'accroître la participation au financement des Etats membres de l'Union Européenne, des banques et des institutions financières européennes.

Le rôle des différents partenaires sera bien défini ainsi que les différents mécanismes financiers envisagés notamment pour le Fonds Fiduciaire, y compris les programmes indicatifs au niveau régional et national. La présentation s'est achevée par une discussion sur des interventions sectorielles du Partenariat.

b. Plan d'Action UA - NEPAD pour les Infrastructures et Priorités Régionales

Des présentations du Programme de l'Union Africaine pour les infrastructures ainsi que du Plan d'Action AU - NEPAD pour les Infrastructures et de l'Etude sur le Cadre Stratégique pour le Moyen et le Long Termes (MTLSF) pour le développement des infrastructures ont été faites par des représentants de la Commission de l'Union Africaine et de l'Unité NEPAD de la BAD. Les présentateurs ont notamment évoqué:

- les besoins en infrastructures régionales en insistant sur le fait que le développement des infrastructures régionales ainsi que le commerce constituent les fondements de la croissance économique, du développement et de la réduction de la pauvreté;
- les études et les actions en cours au niveau de la Commission de l'Union Africaine dans l'élaboration des Politiques et des Plans Directeurs continentaux en matière de transport, d'énergie et des télécommunications;
- le programme UA-NEPAD pour les infrastructures qui repose sur un Plan d'Action à Court Terme (STAP) dans le domaine des infrastructures ainsi que sur l'Etude en cours du Cadre Stratégique pour le Moyen et le Long Termes (MLTSF) ;
- l'état de mise en oeuvre du STAP dont des projets ont été implantés dans les domaines de la facilitation, du renforcement des capacités, des études et des investissements dans différents secteurs;
- les enjeux majeurs dans la mise en oeuvre des projets d'infrastructures en Afrique; enjeux relatifs notamment à la faible participation du secteur privé, à la faiblesse du secteur financier et à la capacité limitée des acteurs des sous-régions, des régions et du continent.

En conclusion, les présentateurs ont insisté sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux projets de facilitation, de renforcement des capacités et à la coordination des différentes initiatives dans le secteur des infrastructures en Afrique aux niveaux régional et continental.

c. Initiatives Européennes pour les Infrastructures en Afrique

Deux présentations ont été faites à ce sujet. La première a été faite par un représentant du Bureau de Coopération de la Commission Européenne (EuropeAid) et la deuxième par un délégué de la Banque Européenne d'Investissement. Les deux présentateurs ont essentiellement évoqué les projets d'infrastructures réalisés ou en cours de préparation avec l'appui de la Commission Européenne pour le développement des infrastructures en Afrique.

Il a été entre autres indiqué que durant les dix dernières années, la Commission Européenne a financé des infrastructures de transport, d'énergie, d'eau et des TIC en Afrique à hauteur de 1.4 milliards Euros. Ce soutien inclut les projets physiques, le renforcement des capacités et l'appui institutionnel, notamment l'appui au Programme de Politiques de Transport (SSATP), aux organismes transfrontaliers de bassins (RBO) comme l'Initiative du Bassin du Nil, aux Pools énergétiques et aux Communautés Economiques Régionales.

Le représentant de la Banque Européenne d'Investissement a également présenté le nouvel instrument financier récemment mis en place - le Fonds Fiduciaire - pour les infrastructures, en focalisant la présentation sur la structure et les visées de ce Fonds, qui est un mécanisme financier pour faciliter la mise à disposition de fonds provenant de la Commission Européenne, des Etats membres de l'Union Européenne, de la BEI et prochainement de la BAD, dont une partie est constituée par des subventions.

4. Partenariat EU-Afrique pour l'Energie

Le Partenariat EU-Afrique pour l'Energie a pour objectif d'établir un dialogue permanent entre l'Union Européenne et l'Union Africaine sur les questions énergétiques, afin de faire face aux défis de ce secteur au 21^{ème} siècle, et d'arriver à des projets énergétiques finançables.

Le Concept de ce Partenariat résulte de la réunion ministérielle Afrique-Union Européenne de la Troïka tenue à Brazzaville en octobre 2006, qui s'est engagée au renforcement du dialogue politique sur l'énergie. Le Concept de ce Partenariat a été discuté en détail à l'occasion du Forum Afrique-Europe de l'Energie, en mars 2007, à Bruxelles. Le Conseil Européen a, par la suite, approuvé l'idée de ce Partenariat.

Ce Partenariat renforcera davantage le dialogue existant sur l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, et contribuera à accroître les investissements dans les infrastructures énergétiques tant aux niveaux national, régional que continental, y compris la promotion des énergies nouvelles et renouvelables et l'efficacité énergétique, à augmenter les revenus provenant des ressources énergétiques ainsi que la mise en place de cadre réglementaire approprié et la coopération en matière de changement climatique. A cet effet, un Plan d'Action a été élaboré et sera mis en œuvre à partir de l'année 2008.

II.3 Déclaration Finale

Les travaux du 24 octobre 2007 ont été sanctionnés par une Déclaration adoptée par les participants dont copie ci-jointe (annexe 1). Cette Déclaration porte entre autres sur:

- L'invitation des Etats membres de l'UE à accroître le financement destiné aux infrastructures en Afrique dans le cadre de leur engagement à augmenter l'aide publique au développement (APD);
- Le soutien aux activités du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures notamment par les ressources financières du Fonds Fiduciaire qui, en six mois de fonctionnement, a mobilisé 97 millions d'euros provenant des ressources de la Commission Européenne et des contributions individuelles des Etats membres de l'UE ;
- L'implication des institutions européennes de financement du développement dans les activités du Fonds Fiduciaire pour les infrastructures ;
- La mise en place du Comité de Pilotage du Partenariat, chargé de définir les priorités, d'orienter les actions du Partenariat et d'échanger les connaissances ;
- La mise en place du Partenariat Afrique-UE pour l'Energie, afin de consolider le dialogue Afrique-UE sur l'énergie et la sécurité énergétique en vue de promouvoir les investissements à grande échelle pour les infrastructures énergétiques en Afrique ;
- Une implication plus accrue du secteur privé et un renforcement du partenariat public-privé pour le développement des infrastructures.

En guise d'actions et projets concrets en cours dans le cadre du Partenariat EU-Afrique en matière d'infrastructures en faveur de l'Union Africaine, on peut mentionner :

- l'octroi au Département des infrastructures et de l'énergie d'une enveloppe de 2 millions d'euros, dans le cadre de l'appui budgétaire de 55 millions d'euros à la Commission de l'Union Africaine, pour l'élaboration de politiques et de plans directeurs continentaux en transports, énergie et télécommunications ;
- un financement de 10 millions d'euros en cours d'approbation à la Commission Européenne, dans le cadre du 9^{ème} FED, pour financer dès 2008, des actions préparatoires et des études de projets concrets en transport, énergie et TIC.

III. Première Réunion du Comité de Pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures: 25 Octobre 2007

II.1 Cérémonie de Lancement

Le lancement du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures était associé à l'établissement du Comité de Pilotage dudit Partenariat. Sa première réunion s'est donc tenue le 25 octobre 2007.

La Première réunion du Comité de Pilotage a connu la participation de 65 délégués représentant les Etats membres africains et européens ainsi que des institutions africaines et européennes engagées dans le secteur des infrastructures.

Le Comité de Pilotage a pour mandat de fournir des orientations stratégiques, de servir de forum pour l'échange d'informations, d'améliorer la coordination des nombreuses initiatives et projets en matière d'infrastructures sur le continent africain, d'assurer la complémentarité et le suivre des actions menées dans le cadre de ce partenariat et d'en établir les rapports régulièrement.

III.2 Déroulement des Travaux

Après quelques remarques préliminaires par les deux co-présidents, représentant la CE et la CUA, l'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés tels que proposés. Ainsi, des présentations ont été faites et des débats menés essentiellement sur les principes qui devraient guider les activités du Partenariat ainsi que sur la définition du mandat du Comité de Pilotage.

Les participants se sont entendus sur le projet de principes de fonctionnement du Comité de Pilotage du Partenariat et la création, au sein du Département des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union Africaine, du Secrétariat du Comité de Pilotage du Partenariat pour les infrastructures, auquel des ressources adéquates seront allouées pour son fonctionnement.

III.3 Résolution Finale

A l'issue des travaux de la première réunion du Comité de Pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, une Résolution dont copie ci-jointe (annexe 2) a été adoptée.

Dans cette Résolution, les participants ont :

- approuvé le projet de principes de fonctionnement du Comité de Pilotage présenté lors de la réunion;
- confirmé les buts et objectifs du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures;
- nommé la Commission Européenne et la Commission de l'Union Africaine comme co-présidents du Comité de Pilotage jusqu'à la prochaine réunion;

- désigné le Département des Infrastructures et de l'Energie de la Commission de l'Union Africaine comme Secrétariat du Comité de Pilotage et le Directeur dudit Département comme coordinateur du Secrétariat;

IV. Conclusion

En conclusion, le lancement officiel du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures en Afrique et la tenue de la première réunion du Comité de Pilotage dudit Partenariat ont connu un réel succès de part la forte participation, la richesse des débats et le contenu des documents adoptés.

Il faudrait que les deux Commissions travaillent d'arrache-pied afin que les actions prévues à court terme pour l'opérationnalisation du Partenariat pour les Infrastructures, notamment la mise en place effective du Comité de Pilotage et de son Secrétariat, ainsi que le déblocage des 10 millions d'euros en faveur de la Commission de l'Union Africaine en 2008 pour financer certaines actions et études préparatoires soient rapidement réalisées.

Il sied de mentionner enfin, que le Partenariat UE-Afrique pour les Infrastructures et le Partenariat UE-Afrique pour l'Energie ont été adoptés au dernier Sommet UE-Afrique tenu les 8 et 9 décembre 2007 à Lisbonne (Portugal).



UNION AFRICAINE

COMMISSION EUROPEENNE

Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures

V. “Créer et renforcer les services et réseaux régionaux d’infrastructures en Afrique”

**Déclaration conjointe de la Commission de l’Union africaine et de la
Commission européenne à
l’occasion du lancement du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures
Addis-Abeba , le 24 octobre 2007**

La Commission de l’Union africaine et la Commission européenne,

INTERVENANT dans le cadre des objectifs de développement et des plans stratégiques de l’Union africaine et de son nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD), notamment le Plan d’action à court terme et le Cadre stratégique à moyen et long terme qui en est le complément et qui oriente le développement systématique des infrastructures en Afrique;

RAPPELANT la Déclaration conjointe signée par le Président de Commission de l’Union africaine, le Prof. Alpha Oumar Konaré, et le Président de la Commission européenne, M. Jose Manuel Barroso, le 2 octobre 2006 à Addis-Abeba, laquelle déclaration souligne l’alliance entre les deux Commissions et confirme la création du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures matérialisée par un programme d’appui à hauteur de 55 millions d’euros pour le renforcement des capacités en vue du développement de la Commission de l’UA;

SALUANT les conclusions du Conseil des affaires générales et des relations extérieures de l’Union européenne adoptées le 17 octobre 2006, qui **SOULIGNENT** l’importance des infrastructures, des services connexes et du cadre réglementaire en tant que facteurs contribuant à la croissance économique durable, à la promotion des échanges commerciaux, à la création d’emplois, à l’intégration continentale et régionale, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté et **Insistent** que l’amélioration des infrastructures contribue à la réalisation des OMD;

NOTANT que le Conseil de l’Union européenne accorde une grande importance au dialogue sectoriel stratégique entre l’UE et l’Afrique portant sur les politiques et priorités en matière d’infrastructure et qu’il a invité la Commission européenne, les Etats membres européens ainsi que d’autres partenaires compétents à établir des cadres de dialogue partout où ils n’existent pas;

AFFIRMANT le bien-fondé et la nécessité d'établir un partenariat UE-Afrique pour les infrastructures ("ci-après désigné le Partenariat") en vue d'apporter un appui aux programmes susceptibles de faciliter l'interconnectivité de l'Afrique et de favoriser l'intégration régionale et continentale;

SOULIGNANT que l'appropriation des initiatives par l'Afrique, la pérennisation et la viabilité économique des projets ainsi que le caractère supportable de la dette doivent être au centre du Partenariat ;

SOULIGNANT l'importance du renforcement des capacités et du développement des services y relatifs, le développement des marchés et des cadres de réglementaires pour soutenir les bénéfices découlant des investissements et d'engager la responsabilité des pays et institutions partenaires dans leur maintenance; et **CONSIDERANT** qu'un accent particulier devra être mis sur les questions liées à la bonne gouvernance, à l'obligation de rendre compte et à la lutte contre la corruption;

CONFIRMANT qu'une attention spéciale devrait être accordée à l'évaluation de l'impact environnemental et des mesures sociales afin de réaliser une croissance durable et équilibrée;

SALUENT

la création du Partenariat pour les infrastructures comme mesure concrète de la stratégie conjointe UE-Afrique et **RAPPELLENT** les avantages que le Partenariat pourrait apporter au développement des marchés régionaux intégrés;

CONSIDERENT

que la Partenariat contribuera au renforcement du commerce régional et à l'intégration totale des pays africains dans le système du commerce multilatéral et qu'il apportera un appui à la mise en oeuvre des APE, aidant ainsi les pays à en tirer des bénéfices;

CONFIRMENT

que le Partenariat porte essentiellement sur les infrastructures et ses maillons manquants aux niveaux continental, transfrontalier, régional et national dans les secteurs du transport, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et des TIC qui permettent de réaliser l'interconnectivité du continent et de ses différentes régions;

ENCOURAGENT

le partenariat public-privé et sa contribution au développement des infrastructures et **DEMANDENT** qu'une coordination et une coopération adéquates entre ces acteurs soient instituées;

INVITENT

les Etats membres de l'UE à accroître l'investissement destiné aux infrastructures dans le cadre de leur engagement à augmenter l'aide publique au développement (APD) pour la porter à 0,56% du PIB d'ici 2010, la moitié de cette hausse devant être reversée à l'Afrique.

PRECONISENT

Une collaboration étroite entre les membres du Partenariat et d'autres acteurs dans le cadre du Groupe de travail des Nations Unies sur la réalisation des OMD en Afrique dans le domaine des infrastructures.

SALUENT

la création, en tant qu'instrument supplémentaire de la stratégie commune UEAfrique, du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, afin de soutenir les activités du Partenariat et les réalisations du Fonds fiduciaire, qui, en six mois de fonctionnement, a levé 97 millions d'euro provenant des ressources de la Communauté européenne et des contributions individuelles des Etats membres de l'UE et **S'ATTENDENT** à davantage de contributions financières à long terme.

SE FELICITENT

de l'implication des institutions européennes de financement du développement dans les activités du Fonds fiduciaire pour les infrastructures, au titre duquel la Banque Européenne d'investissement et d'autres institutions fourniront plus de 250 millions d'euros en prêts à court terme.

SE FELICITENT EGALEMENT

de l'implication de la BAD dans le développement des infrastructures en Afrique et **SALUENT** sa participation dans les activités du Fonds fiduciaire pour les infrastructures.

SALUENT

la mise en place du Comité de pilotage du Partenariat, chargé de définir les priorités, d'orienter les actions du Partenariat et d'échanger les connaissances. Le Comité pourra notamment établir un lien entre les objectifs stratégiques et les différents instruments de mise en oeuvre tels que le Fonds fiduciaire, les PIR, les PIN et la BAD.

INVITENT

l'UE et la CUA à prendre des mesures supplémentaires afin d'améliorer la coordination de leur travail en Afrique et de renforcer les capacités en vue de la mise en oeuvre du Partenariat, notamment à travers l'allocation de ressources adéquates au Secrétariat du Comité de pilotage du Partenariat.

SOUTIENNENT

la mise en place du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie, afin de consolider le dialogue Afrique-UE sur l'énergie et la sécurité énergétique en vue de promouvoir les investissements à grande échelle pour les infrastructures énergétiques en Afrique, y compris la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité de l'énergie, l'amélioration de la gestion des ressources énergétiques de manière durable et transparente.

ENTERINENT

la création du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures.

Pour la Commission de l'Union africaine,
Dr. Bernard Zoba
Commissaire en charge des Infrastructures
et de l'Energie

Pour la Commission européenne,
M. Stefano Manservigi
Directeur général pour le
Développement et les Relations avec
les pays ACP



UNION AFRICAINE

COMMISSION EUROPEENNE

RESOLUTION FINALE

Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures

RESOLUTION n°1 (2007)

Dans le cadre du lancement du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures le 25 octobre 2007 à Addis-Abeba, les **Partenaires** ont décidé de créer le Comité de pilotage pour les infrastructures, et

CONSIDERANT que le Partenariat contribuera à l'augmentation du commerce régional et à l'intégration plus complète des pays africains dans le système de commerce multilatéral et que le Partenariat devrait soutenir la mise en oeuvre des APE et aider les pays à en tirer les bénéfices;

CONFIRMANT la vision du Partenariat qui est de se concentrer sur les infrastructures transfrontalières, régionales et nationales dans les secteurs du transport, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et des TIC qui garantissent l'interconnectivité du continent et de ses différentes régions;

APPELANT l'UE et la CUA à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la coordination de leur travail en Afrique et pour renforcer leur capacité à mettre oeuvre le Partenariat, en particulier grâce à la levée de ressources appropriées pour le Secrétariat du Comité de pilotage;

1. **ONT APPROUVE** le projet de principes de fonctionnement du Comité de Pilotage (CdP) présentés lors de la réunion et joints à cette résolution;
2. **ONT CONFIRME** les buts et objectifs du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures;
3. **ONT NOMME** la Commission Européenne et la Commission de l'Union Africaine comme co-présidents du Comité de Pilotage jusqu'à la prochaine réunion;
4. **ONT DESIGNÉ** - sur la proposition de la Commission Européenne et de la Commission de l'Union Africaine - le Département Infrastructures et Energie de la Commission de l'Union Africaine comme Secrétariat du Comité de Pilotage et le Directeur du Département comme coordinateur du Secrétariat;

Fait à Addis-Abeba, le 25 octobre 2007

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

Annexe 2

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

DOUZIEME SESSION ORDINAIRE

25 – 29 JANVIER 2008

ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

EX.CL/374 (XII) - c Rev1.

RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DU SOMMET
AFRIQUE – UNION EUROPÉENNE

8 et 9 décembre 2007, Lisbonne (Portugal)

SOMMET AFRIQUE – UNION EUROPÉENNE, Portugal
8 – 9 décembre 2007

1. Le Sommet Afrique-Europe des chefs d'Etat et de gouvernement s'est tenu à Lisbonne au Portugal, les 8 et 9 décembre 2007. Ce Sommet a été l'aboutissement d'un dialogue politique renforcé qui a permis l'élaboration d'une stratégie et d'un Plan d'action conjoints. Ces documents ont été présentés et adoptés au cours du Sommet. Ont participé au Sommet 53 pays africains et 26 pays de l'Union européenne.

2. La stratégie conjointe reflète les nouvelles relations qui existent entre les deux continents et met l'accent sur le partenariat entre égaux, traite des défis à l'échelle bilatérale et mondiale, reconnaît une Afrique unie et intégrée et porte sur un partenariat des peuples. Le partenariat stratégique couvre quatre grands groupes de domaines, à savoir la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, le commerce et l'intégration régionale et les questions clés de développement.

3. Le Sommet de Lisbonne ont été l'occasion pour les dirigeants des deux continents d'échanger des vues sur toutes les questions contenues dans la stratégie conjointe. Cinq grands thèmes ont été traités de façon approfondie, à savoir, la gouvernance et les droits de l'homme ; la paix et la sécurité ; la migration ; l'énergie et le changement climatique ; le commerce ; l'infrastructure et le développement. Ces cinq thèmes ont été présentés par cinq chefs d'État et de gouvernement de chaque partie.

4. Au cours des discussions qui ont suivi, les dirigeants des deux parties ont fait des commentaires et observations et exprimé leurs points de vue sur ces différents thèmes. Au nombre des principales questions figurent : les accords de partenariat économique, la migration, la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, le changement climatique et les objectifs du Millénaire pour le développement.

5. S'agissant des APE, la partie africaine a estimé qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour conclure des accords équitables, et qu'il fallait donc prolonger la date limite du 31 décembre qui avait été fixée pour la conclusion des négociations. La partie africaine a, en outre, noté que la division de l'Afrique en différents groupes, d'une manière qui convienne à l'Union européenne sans tenir compte de la configuration régionale de l'Afrique et des efforts d'intégration qui sont faits au niveau régional était inappropriée. Les APE doivent donc soutenir le programme d'intégration de l'Afrique étant donné que l'intégration régionale est la clé du développement et de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. La dimension du développement devrait faire l'objet d'un examen approfondi, y compris la recherche de solutions à des questions telles que de meilleurs termes de l'échange, le renforcement des capacités, les contraintes liées à l'offre et la diversification des économies.

6. S'agissant de la paix et de la sécurité, les deux parties ont échangé des vues sur la question qu'elles considèrent comme un défi commun pour les deux continents. Les efforts de paix faits par l'Afrique ont été salués, et les deux parties ont convenues d'une plus grande coopération en vue de la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables sur le continent. La nécessité pour l'Afrique de jouer un rôle de leadership dans le règlement de ses propres problèmes a été également soulignée.

7. En ce qui concerne la gouvernance et les droits de l'homme, les dirigeants ont affirmé que la gouvernance fait partie intégrale des défis communs à l'Europe et à l'Afrique à l'échelle mondiale et qu'elle était au centre du partenariat politique et du partenariat axé sur les peuples.

8. En ce qui concerne la migration, les dirigeants sont convenus que les deux continents devraient renforcer leurs relations de coopération en vue de résoudre cette question. Une meilleure gestion du phénomène de la migration serait bénéfique à l'Europe et à l'Afrique et les deux parties peuvent coopérer efficacement dans la lutte contre la migration illégale.

9. La grande Jamahiriya socialiste arabe Libyenne a offert d'abriter le prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement Afrique-UE en 2010.

10. Le Conseil exécutif est invité à entériner l'offre de la Libye d'abriter le prochain Sommet et à charger la Commission de l'UA de coordonner le processus de négociations des APE entre les différents groupes africains de négociation et l'Union européenne.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 517700

Fax: 517844

website: www.africa-union.org

**SOMMET UE-AFRIQUE
8-9 DECEMBRE 2007
LISBONNE (PORTUGAL)**

RAPPORT FINAL DU SOMMET DE LISBONNE

INTRODUCTION

Le deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE et de l'Afrique s'est tenu à Lisbonne (Portugal), les 8 et 9 décembre 2007. Cette réunion était l'aboutissement d'un dialogue politique renforcé dans le cadre de la troïka UE-UA, qui a abouti à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action conjoints. La stratégie reflète les nouvelles relations entre les deux continents et met l'accent sur le partenariat entre égaux, traite des défis à l'échelle bilatérale et mondiale, reconnaît une Afrique unie et intégrée et traite également d'un partenariat axé sur les populations. Ces documents ont été présentés et soumis à l'examen et à l'adoption des chefs d'Etat et de gouvernement au cours du Sommet auquel ont participé 53 pays africains et 26 pays européens.

CEREMONIE D'OUVERTURE

Les interventions suivantes ont été faites à l'ouverture du Sommet par le Premier Ministre du Portugal en sa qualité de Président en exercice de l'UE, le Président du Ghana, en sa qualité de président en exercice de l'UA, le Président de la République d'Egypte, en sa qualité d'hôte du premier Sommet UE-Afrique, le Président de la Commission européenne, le Président du parlement panafricain et le Président du Parlement européen.

Le Premier Ministre du Portugal a indiqué que les pays africains et les pays européens sont égaux en matière de souveraineté et de statut politique. Il a souligné la nécessité pour les deux continents de travailler en étroite collaboration. Il a déclaré que le nouveau partenariat marque une nouvelle ère dans les relations entre les deux continents. Il a indiqué que l'Afrique et l'UE partageaient la même vision du futur et avaient défini ensemble de nouvelles perspectives pour l'avenir. Il a déclaré que la stratégie conjointe est unique, étant donné qu'elle contient un plan d'action qui permettra sa mise en œuvre effective. Il a souligné l'importance d'un dialogue franc et ouvert dans les domaines de la paix et de la sécurité, du commerce, des infrastructures et du développement, de la gouvernance et des droits de l'homme, du changement climatique et de la migration ; des domaines qui sont tous mentionnés dans la stratégie commune. Le Premier Ministre a souligné que la migration était l'un des domaines où le manque de dialogue et de coopération s'était fait sentir le plus et a lancé un appel pour la régulation des flux migratoires grâce au traitement de préférence accordé à la migration légale et à la lutte contre la migration illégale. Il a également abordé la question des droits humains des migrants. Le Premier Ministre a indiqué que le Sommet avait été reporté en raison de la situation qui prévaut au Zimbabwe et a estimé qu'une solution pourrait être trouvée à cette question par le dialogue. Il s'est ensuite déclaré profondément convaincu que l'engagement des deux parties est à la hauteur des défis qui se poseront à l'avenir. Il a conclu son intervention en

exprimant ses remerciements à tous les chefs d'Etat et de gouvernement présents, aux parlements de l'Union africaine et de l'UE et aux commissions de l'Union africaine et de l'UE pour le rôle dynamique qu'ils ont joué dans l'organisation du Sommet. Il a également exprimé ses remerciements au président du Ghana, pour son leadership et lui a souhaité un bon anniversaire.

Le président du Ghana a indiqué que l'Afrique et l'Europe avaient accompli des progrès considérables, depuis le Sommet de 2000 qui s'est tenu en Egypte. Les relations entre les deux continents se sont améliorées et depuis lors, le Sommet de Lisbonne reflète les liens étroits qui existent entre les deux continents. Il a rappelé le passé difficile, les questions de l'esclavage, du colonialisme et de l'apartheid et a indiqué que l'importance du Sommet réside dans le fait qu'il a jeté les bases d'un respect mutuel fondé sur la coopération économique, culturelle et humanitaire ainsi que sur la reconnaissance du droit de l'Afrique à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. Il a indiqué que tous les défis pourraient être surmontés, si les deux parties reconnaissent mutuellement leurs réalités. Il s'est réjoui du fait que la stratégie conjointe couvre toutes les questions d'intérêt pour l'Afrique et l'UE et a déclaré qu'il ne restait plus que la mise en œuvre effective des décisions prises avec la participation de toutes les parties prenantes. Il a évoqué les défis liés à la mondialisation et a souligné que l'Afrique avait autant besoin de l'Europe que l'Europe de l'Afrique. Il a également souligné l'importance du développement des infrastructures en Afrique et a, de nouveau, lancé un appel pour des partenariats avec des investisseurs crédibles en vue de financer les projets dans ce domaine. Il a noté que l'UE est en mesure d'apporter les ressources financières et les compétences nécessaires.

Le Président d'Egypte a rappelé que sept ans se sont écoulés depuis le premier sommet tenu au Caire et que le Sommet de Lisbonne offrait l'occasion d'évaluer les progrès réalisés. Il a noté que le nouveau partenariat Afrique-UE sera bénéfique aux deux parties et permettra d'éliminer les défis qui se posent aux deux continents. En ce qui concerne la question de la démocratie, il a rappelé que l'Afrique a mis en place des mécanismes tel que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour promouvoir la démocratie sur le continent. Il a souligné certains des problèmes les plus pressants auxquels l'Afrique est confrontée, tels que le commerce, les infrastructures, les maladies, l'environnement et la dette. Il a exprimé l'espoir que les nouvelles relations stratégiques permettront de résoudre ces problèmes et que le partenariat avait la capacité de promouvoir l'investissement et l'éducation des jeunes, de résoudre le problème de la migration, de lutter contre la désertification et de réduire l'impact négatif du changement climatique. Enfin, il a lancé un appel à

tous pour qu'ils participent activement à la mise en œuvre de la stratégie conjointe.

Le Président de la Commission de l'Union africaine a déclaré que l'Afrique partage avec l'UE des valeurs communes, à savoir les principes démocratiques, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Il a indiqué que l'Afrique a décidé de se prendre en charge, d'élaborer ses propres programmes et de prendre en main sa destinée. Il a observé que l'Union africaine est une organisation d'intégration, contrairement à son prédécesseur l'Organisation de l'Unité africaine qui était, avant tout, une organisation de coopération. Il a, en outre, indiqué que l'Union africaine œuvre actuellement à la création des Etats Unis d'Afrique. Il a souligné que l'Afrique est une et indivisible et qu'en plus de l'Union africaine, il y a les Communautés économiques régionales et qu'il est important de ne pas chercher à jouer une région contre une autre. Il a également souligné la nécessité d'impliquer d'autres parties prenantes telles que la société civile, le secteur privé et la diaspora, pour garantir le succès et éviter les divisions. Parlant du commerce, il a déclaré que le commerce doit conduire au développement. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que les Accords de partenariat économique risquent de ne pas générer les bénéfices escomptés pour l'Afrique, que de nombreuses questions restent sans réponse et qu'il fallait plus de temps pour conclure des accords justes. Il a souligné que l'Afrique se réserve le droit de protéger son tissu économique et ne peut plus accepter d'être simplement un marché pour les autres et un exportateur de matières premières. Il a indiqué que la croissance enregistrée au cours de ces dernières années, est encore faible et doit être consolidée et a estimé que le nouveau partenariat devrait créer une situation de gagnant-gagnant pour les deux parties. S'agissant de la migration, il a observé que ce phénomène est dû à un développement déséquilibré et qu'il faut donc adopter une approche globale du problème.

Le Président de la Commission de l'UE a présenté la vision de l'UE, à savoir une vision de relations entre égaux et de respect mutuel. Il a lancé un appel à la pleine participation de toutes les parties prenantes, y compris les parlements, le secteur privé, la société civile et la jeunesse. Il a qualifié ce partenariat de relations entre les peuples et non pas seulement de relations politiques ou diplomatiques. Il a exhorté toutes les parties à dépasser les stéréotypes dans le nouveau partenariat.

La Présidente du parlement panafricain a indiqué que l'invitation des deux parlements au Sommet est significative parce qu'elle constitue une nouvelle dimension du partenariat Afrique-Union européenne. Elle a indiqué que les deux parlements ont décidé de travailler en étroite collaboration et a estimé que la mise en œuvre de la stratégie conjointe

aura un impact positif sur les conditions de vie des peuples d'Afrique et d'Europe et à cet égard, l'implication active des deux parlements est essentielle. Elle a noté que les parlements représentent les populations et que la dimension parlementaire doit être présente à tous les niveaux. Elle a indiqué que la stratégie est l'expression du désir d'établir un partenariat mutuellement bénéfique entre l'Afrique et l'UE et qu'elle ouvre la voie à un dialogue véritable. Elle a souligné qu'un changement radical est nécessaire dans les relations entre les deux continents. Enfin, elle a déclaré que les deux parlements travailleront en étroite collaboration pour un large plaidoyer en faveur de la Stratégie conjointe.

Le Président du Parlement européen a rappelé le Sommet tenu au Caire, en 2000 et indiqué que d'importants progrès ont été faits depuis lors. Il a estimé qu'il y a, incontestablement, une dimension parlementaire dans la Stratégie et que le renforcement de la démocratie nécessite un parlement fort. Il a assuré que les deux parlements poursuivront leur collaboration pour obtenir de meilleurs résultats.

PREMIERE SEANCE PLENIERE

Au cours de la première séance plénière, des discours ont été prononcés sur les cinq thèmes inscrits à l'ordre du jour. L'Afrique du Sud et l'Allemagne ont présenté les thèmes de la gouvernance et des droits de l'homme, le Gabon et la France, ceux de la paix et de la sécurité, la Libye et l'Espagne, le thème de la migration, l'Ouganda et le Danemark, les thèmes de l'Energie et du changement climatique, le Sénégal et l'Italie, les thèmes du Commerce, des infrastructures et du développement.

VI. DEUXIEME SEANCE PLENIERE

La deuxième séance plénière a été l'occasion pour les dirigeants des deux continents d'échanger des vues sur les cinq thèmes présentés au cours de la première séance plénière. Au cours des débats qui ont suivi, les dirigeants des deux continents ont fait des commentaires et exprimé leurs vues sur les différents thèmes. Au nombre des principales questions traitées, figurent les Accords de partenariat économique, la migration, la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, y compris la situation au Zimbabwe, le changement climatique et les objectifs du Millénaire pour le développement.

a. Les APE : En ce qui concerne les APE, la partie africaine a estimé qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour la conclusion d'accords équitables et qu'en conséquence, il faudrait donc reporter la date limite pour la fin des négociations qui était fixée au 31 décembre 2007. Les délégués ont également noté que la division de l'Afrique en différents groupes d'une manière qui convienne à l'UE mais qui ne tienne pas compte de la configuration régionale de l'Afrique et des efforts d'intégration qui sont

faits au niveau régional était inappropriée. Les APE devraient appuyer le programme d'intégration de l'Afrique étant donné que l'intégration régionale est cruciale pour le développement de l'Afrique, et son intégration dans l'économie mondiale. La dimension développement devrait être examinée de façon approfondie, y compris la recherche de solutions à des questions telles que de meilleurs termes de l'échange, le renforcement des capacités, les contraintes liées à l'offre et la diversification des économies. Le Président de la Commission de l'Union européenne, dans son discours, a proposé que, dès le début de l'année prochaine, ces discussions se poursuivent au niveau politique le plus élevé et que les besoins spécifiques et les réalités économiques de chaque région soient pris en compte. Il a ensuite été suggéré que les ministres africains et européens des finances et du commerce se réunissent afin de faire des recommandations sur la question.

b. Migration : Le Guide de la Grande Jamahiriya arabe socialiste libyenne a affirmé que le sous-développement est la cause des migrations en Afrique. Il a invité le Royaume Uni et la France à accepter les migrants venant des pays anglophones et francophones respectivement. Il a demandé à l'UE de fournir aux pays africains les ressources nécessaires pour les aider à lutter contre la migration illégale. En particulier, il a indiqué que son pays a besoin d'1 milliard de dollars par an pour lutter contre la migration et a reconnu la nécessité pour les deux continents de coopérer plus étroitement sur la question de la migration. Une meilleure gestion du phénomène migratoire pourrait s'avérer très avantageuse pour les deux parties et l'Afrique et l'Union européenne peuvent coopérer efficacement dans la lutte contre la migration illégale.

c. Paix et sécurité : Les deux parties ont échangé des vues sur la nécessité d'assurer la paix et la sécurité, ce qui est un défi commun. Les efforts de paix faits par le continent africain ont été vivement salués. Les deux parties sont convenus de la nécessité d'une plus grande collaboration entre les deux continents en vue de réaliser une paix et une sécurité durables en Afrique. La nécessité pour l'Afrique de continuer à jouer un rôle prépondérant en matière de promotion de la paix et de la sécurité sur le continent a également été soulignée.

d. Gouvernance et droits de l'homme : A la suite de la communication du Président Sud-africain Thabo M'beki sur l'Architecture africaine de la gouvernance, les deux parties ont affirmé que la gouvernance démocratique faisait partie intégrante des défis communs à l'Union européenne et à l'Afrique ainsi que du partenariat politique et pour le peuple. L'importance d'une approche globale de la gouvernance dans tous ses aspects politique, institutionnel, socio-économique, culturel et environnemental a été soulignée. L'Afrique et l'Union européenne sont convenus de coopérer sur une large gamme de questions telles que le développement institutionnel, le renforcement des capacités, la promotion d'élections libres, justes et démocratiques, le respect et la promotion des droits de l'homme et des peuples, le constitutionnalisme et le respect de l'Etat de droit et la lutte contre la corruption.

Au cours des débats sur ce thème, quatre pays européens ont exprimé leurs préoccupations devant la situation actuelle des droits de l'homme au Zimbabwe. Les dirigeants africains ont insisté sur le fait que la situation au Zimbabwe était perçue à travers un prisme emprunt d'exagération par les Européens et que ceux-ci ignoraient les réalités sur le terrain. Les difficultés d'ordre humanitaire auxquelles sont confrontés les Zimbabwéens sont imputables aux sanctions imposées au pays par l'Occident. Il convient d'accorder à l'Afrique, a-t-on souligné l'espace et le temps nécessaires afin qu'elle prenne en mains sa destinée et trouver des solutions propres à ses problèmes de développement. Les dirigeants africains ont rappelé à leurs homologues européens que des négociations étaient en cours au Zimbabwe entre le parti au pouvoir et l'opposition dans le cadre d'une initiative de la SADC. Il a été souligné avec insistance qu'il convient de donner une chance à la médiation menée par l'Afrique du Sud.

e. Changement climatique

Ce point a été présenté par le Président de la République d'Ouganda qui a souligné que de nombreux Africains n'ont pas accès à l'électricité et qu'il était nécessaire de passer de l'emploi dans le secteur agricole à l'emploi dans le secteur industriel. Il a observé que l'Afrique a besoin d'une énergie propre, et ne peut produire que 500.000 mégawatts sur les 900.000 dont elle a besoin.

Le Premier ministre du Danemark, Anders Rusmussen, a souligné que le monde connaît actuellement des conditions climatiques extrêmes. Il a noté que l'Afrique contribue de manière marginale aux émissions de gaz à effet de serre, mais demeure le continent le plus vulnérable, compte tenu surtout du fait que les récoltes en Afrique diminueront de 50%, en raison du changement climatique. Il a souligné la nécessité pour les pays en développement de s'adapter au changement climatique. Il a déclaré que l'accès à l'électricité est une condition préalable au développement, mais que 23% seulement des Africains ont accès à l'électricité. Il a informé les participants au sommet que le Danemark abritera en 2009, un Sommet des Nations Unies sur le changement climatique. En conclusion, il a souligné que les ministres ne devraient pas quitter Bali sans être parvenus à un accord concret.

Au cours des discussions qui ont suivi, certains pays ont indiqué qu'ils ressentent les effets du changement climatique et qu'il importe que des mesures qui soient prises au profit de toutes les nations du monde.

f. Objectifs du Millénaire pour le développement

Bien que certains objectifs aient été réalisés, un grand chemin reste à parcourir. Le Sommet a souligné qu'il importe de lutter contre le VIH/SIDA et le paludisme. Il a été noté que l'Afrique demeure le continent le plus pauvre où 100 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation et où il y a 2800 décès par jour dus au paludisme. Il a

également été souligné que les OMD sont un appel lancé à la communauté internationale pour le respect des droits de l'homme et que l'Europe et l'Afrique doivent être des alliés.

V. Troisième séance plénière

Dans la matinée de la dernière journée du Sommet Afrique-UE, les représentants qui participaient aux activités tenues en marge du Sommet ont eu l'occasion de présenter leurs vues aux Chefs d'Etat et de gouvernement. Les organisations de la société civile, des jeunes, les syndicats et le secteur privé ont présenté les conclusions des activités qu'il ont tenues en marge du Sommet.

a. Les organisations de la société civile : Elles étaient représentées par Fatima Proença, Présidente de la Plate-forme des ONGD portugaise et Taoufik Ben Abdallah de ENDA (Environnement et développement dans le tiers monde), qui a lu la déclaration. Leurs interventions ont porté essentiellement sur les principes qui devraient orienter le nouveau partenariat Afrique-Europe, en particulier, la co-responsabilité et la confiance mutuelle, à savoir:

- Tout partenariat, à l'avenir, devrait être fondé sur l'apprentissage et le respect mutuel, un dialogue politique honnête et la reconnaissance de l'universalité des droits de l'homme. La gouvernance doit être une exigence politique du processus de construction de la démocratie sur les deux continents.
- La confiance se bâtit sur une compréhension commune et le respect mutuel. Elle se renforce en permanence à travers la mise en œuvre de politiques cohérentes et de solidarité et par des résultats concrets.

b. La Jeunesse : La Présidente du Forum européen de la jeunesse, Bethina Schwarzmayer, a représenté la jeunesse en collaboration avec Mandela Kampere de l'Union panafricaine de la jeunesse. Dans la déclaration lue, le Sommet de la jeunesse Europe-Afrique a soulevé les points ci-après :

- L'engagement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement doit être renforcé étant donné que ces objectifs constituent un cadre de développement et de réduction de la pauvreté, notamment en Afrique.
- Les droits de l'homme sont universels et le Sommet a exhorté les gouvernements à garantir les droits politiques, culturels, sociaux et économiques pour tous.
- Un partenariat Afrique-Union européenne, pour être efficace, devrait être basé sur un projet et un programme d'action stratégiques pour permettre aux jeunes de renforcer leur partenariat pour le développement.

c. Le secteur privé : a été représenté par Jorge Rocha de Matos, Président de l'Association des Industriels – Confédération des entreprises du Portugal et Vincent Maphai, Président de BHP Billiton Africa, et coprésident pour la partie africaine du Forum des Affaires Afrique-Union européenne. Ils ont :

- Souligné l'importance d'un secteur privé, renforcé et diversifié pour un développement durable et la réduction de la pauvreté en Afrique ;
- Exhorté les gouvernements des deux continents à renforcer la participation de la société civile et des acteurs non-étatiques dans leur processus de prise de décision. Les représentants du secteur privé peuvent apporter des contributions utiles dans des domaines, tels que l'agriculture, l'énergie, la gouvernance et l'emploi ;
- Fait des recommandations sur la promotion du commerce, l'interconnectivité et l'entrepreneuriat à travers la stratégie conjointe Afrique-UE, telles que discutées au Forum des Affaires Afrique-Europe, tenu à Accra (Ghana) en juin 2007.

d. Les syndicats : La Secrétaire générale adjointe de la confédération européenne des syndicats (CES), Maria-Helena André, a pris la parole au nom des syndicats. Elle a présenté la déclaration adoptée lors du Sommet des syndicats Afrique-UE en mettant l'accent porte sur les priorités ci-après :

- L'importance cruciale du travail décent, y compris la mise en place ou le renforcement des systèmes de protection sociale ;
- La promotion de la gouvernance démocratique pour un gouvernement de paix et non corrompu ;
- La reconnaissance spécifique des partenaires sociaux comme acteurs du développement économique et social ;
- Une stratégie commune sur la migration et le développement, qui respecte les droits de l'homme.

VI. Adoption des documents (Stratégie conjointe, plan d'action et déclaration du Sommet)

La stratégie conjointe Afrique-UE et le plan d'action ainsi que la Déclaration de Lisbonne ont été examinés et adoptés par le Sommet. Les trois documents sont joints au présent rapport. La stratégie conjointe reflète les nouvelles relations entre les deux continents, met l'accent sur le partenariat entre égaux, traite des questions liées aux défis qui se posent aux niveaux bilatéral et mondial, reconnaît une Afrique une et intégrée et porte sur des peuples à base élargie. Le partenariat stratégique comporte

quatre groupes de domaines à savoir, la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, le commerce et l'intégration régionale et les questions clés de développement. La stratégie conjointe sera mise en œuvre à travers différents plans d'action. Le premier plan d'action est axé sur 8 partenariats spécifiques Afrique-UE, avec diverses actions prioritaires.

VII. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par les présidents de l'UE et de l'UA. Le Président de la République du Ghana a remercié le Premier Ministre du Portugal pour son Leadership et pour avoir tout mis en œuvre pour la tenue du Sommet. Il a déclaré que ce Sommet était important en raison de l'adoption de la stratégie commune, du Plan d'action et de la Déclaration de Lisbonne qui sont essentiels pour l'avenir des relations entre l'Europe et l'Afrique.

Le Premier ministre du Portugal a indiqué que le Portugal avait insisté pour que le Sommet qui aurait dû se tenir depuis longtemps ait lieu pendant la présidence portugaise de l'UE. Il a reconnu qu'une nouvelle page a été ouverte dans l'histoire des relations Afrique-UE, et que le Sommet a été bénéfique pour les deux continents. Il a exprimé l'espoir que le Sommet se tienne régulièrement. Il a remercié la Libye qui a offert d'abriter le prochain Sommet et que la partie africaine prendra la décision finale quant au lieu du prochain Sommet.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Reports on Africa-EU partnership

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/3098>

Downloaded from African Union Common Repository